



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

*Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public*

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62

www.snudifo13.org

snudifo13@free.fr

Madame Martine DUPUY
Secrétaire départementale

Marseille, le 1^{er} mars 2009

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN des Bouches du Rhône

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La Commission Administrative Paritaire Départementale compétente à l'égard des instituteurs et professeurs des écoles a été consultée le 3 février dernier sur les promotions de l'année scolaire 2008-2009 et civile 2009. La liste des enseignants promus parmi ceux qui étaient promouvables a été arrêtée sans qu'aucune annonce de sanction n'ait été évoquée.

Quinze jours plus tard, le 20 février, pendant les congés scolaires, les syndicats siégeant en Commission Administrative Paritaire Départementale ont été destinataires d'un courrier de votre part les informant que vous avez décidé d'écarter des enseignants promouvables cette année au grand choix ou au choix, dix professeurs des écoles et un instituteur, au prétexte qu'ils n'ont pas assuré l'aide personnalisée au bénéfice des élèves en difficulté.

Pour notre syndicat, cette sanction est inacceptable.

Par ailleurs, la loi n°84-1 du 11 janvier 1984, dans son article 58, précise très clairement que le tableau annuel d'avancement est établi après avis de la commission administrative paritaire.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de rétablir ces enseignants dans le tableau d'avancement des promotions 2008-2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.